

Déploiement du plan canopée sur les espaces publics

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2023



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Grenoble-Alpes Métropole

Services de la collectivité associés : Gestion du Patrimoine Naturel et Arboré ; Prospective et Politiques Publiques ; Conduite d'Opération ; Bureau d'étude Aménagement et Espaces Publics

Budget : 4 Millions d'€ /an

Partenaires financiers : Les communes dans le cadre du financement des travaux sur leur domaine de compétence (strate arbustive et arborée)

Partenaires techniques : Services des communes, associations naturalistes, chercheurs, start up, bureaux d'études externes, entreprises d'espaces verts, Société Forestière dans le cadre d'une étude sur le choix des espèces en contexte de changement climatique

Date de début : 21/02/2022

Date de fin : 01/01/26



Objectifs :

Les objectifs du plan canopée sont d'atténuer les effets du changement global par différentes actions

s'articulant autour de la végétalisation et de l'eau dans la ville.

Le 1er objectif est d'augmenter la surface de canopée de la zone urbaine. Il s'agit de la proportion du territoire couverte par des arbres de plus de 5 mètres de hauteur lorsque l'on regarde en vue aérienne. Sur le territoire de la Métropole, ce couvert est de 68% car de nombreuses communes de montagne sont très forestières. Le plan canopée se focalise sur la zone urbaine (d'après les données du Plan Local d'Urbanisme), où le taux de canopée chute à 26,7%. Les élus métropolitains ont délibéré de porter cette canopée à 30% en 2030 et 40% en 2050. Un plan de préservation du patrimoine naturel et arboré est aussi en route.

Le 2ème objectif du plan canopée est de restaurer les sols artificiels par de la désimperméabilisation et de la renaturation. Un minimum de 30% de zones perméables est requis sur tous les nouveaux projets d'aménagement portés par la métropole et 50% pour tous les parkings de plus de 500 m².

Le 3ème objectif est de développer des zones de continuité végétales sur la zone urbaine en identifiant mieux les réservoirs de biodiversité et en réalisant des projets de plantation, végétalisation, désimperméabilisation entre ces réservoirs.

Mesures mises en œuvre :

1/ zone d'utilité : travail d'analyse cartographique visant à définir, pour chaque rue et chaque zone de la métropole (résolution de 25m) une « note d'utilité ». Cette note sur 10 est composée de 5 points pour la couverture de canopée (0 points = 100% de canopée ; 5 points = 0%) et de 5 points pour la température (0 points = parmi les 20% de zones les plus froides de la métropole, 5 points = parmi les 20% les plus chaudes). Ainsi, les zones à 10 points sont celles les plus chaudes et les moins arborées du territoire (le plan canopée a notamment pour objectif de lutter contre les îlots de chaleur urbain).

La première phase démarrée en 2022 a consisté à confronter à la réalité du terrain, les rues et espaces de notes d'utilité 7-8-9-10, puis de lister des projets potentiels priorisés par les communes et leur faisabilité. 16 sont lancés (plusieurs en phase opérationnelle pour des travaux en 2023) et 5 sont imminentes. 2 projets sont terminés, avec la plantation de 59 arbres (hiver 2022-2023) et la désimperméabilisation de 1800m².

2/ arboretum métropolitain : cartographie de l'ensemble des arbres (public ET privés) et inscription à l'OAP paysage du PLUi et protection des arbres d'intérêt majeur au PLUi dès 2023. Complément d'inventaire et de protection dans les communes volontaires de 2023 à 2024.

Le plan canopée infuse des bonnes pratiques dans l'ensemble des nouveaux projets pilotés par la métropole: réduction de la surface occupée par la voirie, déploiement de zones de pleine terre arborées et végétalisées, stationnements perméables et végétalisés, infiltration des eaux de pluie pour alimenter nappe et plantations. Une charte de l'arbre garantit de bonnes conditions de plantation et la règle est la diversification des espèces : alignements mixtes, d'espèces variées (fruitiers également) et locales, en multistrates dès que possible. L'écologie des espèces plantées doit être conforme à celle du territoire. La plantation de 1200 arbres est prévue sur la saison 2022-2023.

Concernant la restauration des trames vertes et bleues, 3 projets pilotes sont en cours d'étude et sont au stade AVP : 3 sites ont été choisis dans la métropole, avec des contextes variés (berges du cours d'eau La Vence à St Egrève, rue très urbaine en bordure des berges de l'Isère à Gières, marges routières des pelouses calcaires thermophiles « Les Franges Vertes » à Seyssins). Les travaux de renaturation vont avoir lieu en 2023.

Résultats / impact pour la biodiversité :

La plantation d'arbres permet de reconstituer une trame verte haute, favorable pour l'avifaune, l'entomofaune et certains mammifères. La très grande diversification des espèces plantées (plus de 200 différentes) permet d'assurer une floraison échelonnée sur une grande période, ce qui est notamment favorable aux pollinisateurs. La poursuite du travail avec une strate arbustive et herbacée permet de maximiser le potentiel d'accueil de la faune des nouveaux espaces.

Une grande vigilance est apportée aux espèces exotiques. Dans tous les projets, le service Gestion du Patrimoine Naturel et Arboré privilégie les espèces autochtones ou a minima présentes naturellement dans la région AURA. Des projets de suppression de robinier, ailante et érable négundo ont également été menés en 2022, avec des curages de terre et replantation par des espèces autochtones.

Les projets de désimperméabilisation et « décroulage » de chaussées permettent de restaurer une trame brune et de redonner une vie microbienne, bactérienne et entomologique au sol. Ces projets permettent également de reconnecter l'eau à son cycle naturel, en ne la renvoyant plus systématiquement vers des réseaux d'assainissement artificiels. Ils favorisent le réensemencement naturel ou sauvage et la survie des plantations.

Coordonnées

Grenoble-Alpes Métropole

Liens utiles

[Pour en savoir plus](#)

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Marie MAUSSIN, chargée de mission biodiversité

04.85.59.84.78 - marie.maussin@grenoblealpesmetropole.fr